

François Péron est né le 16 février 1904 à Saint-Guérolé en Penmarch dans le Finistère.

Marin pêcheur à Saint-Guérolé, il est démobilisé après l'armistice de juin 1940.

Un soir de novembre 1940, alors qu'il se trouve avec d'autres pêcheurs au café de l'Océan à Saint-Guérolé, une patrouille allemande fait irruption pour une vérification d'identité.

François Péron est en règle mais il s'exécute avec une telle mauvaise grâce qu'une bagarre éclate bientôt entre les Allemands et lui ; un coup de feu est tiré et Péron est assommé.

Emmené à la Kommandantur, il est enfermé puis le lendemain déféré à la prison de Quimper.

Au bout d'un mois, il est traduit devant un conseil militaire allemand pour violence et voies de fait contre des militaires allemands et, contre toute attente, il est condamné à mort.

L'intervention des notables de Saint-Guérolé et du préfet n'y feront rien. Le 10 février 1941, veille du jour fixé pour son exécution, il bouscule une sentinelle, sort de sa cellule, passe à travers une lucarne et saute d'une hauteur de sept mètres dans un jardin voisin. Malheureusement, il se casse une jambe en sautant et est repris au bout de quelques minutes seulement.

Conduit à l'hôpital, les Allemands viennent le chercher pour l'exécuter sur-le-champ. Le médecin et le préfet s'y opposent en prétextant que François Péron doit être plâtré et qu'il ne pourra marcher avant quarante jours. Admis à l'hôpital de Concarneau dans une chambre grillagée, il voit son dernier recours en grâce rejeté.

Quelques jours plus tard on lui annonce que son exécution aura lieu le lendemain.

Le 25 février 1941, porté sur un brancard, faisant preuve jusqu'au bout du plus grand courage, François Péron est fusillé à Keriolet-en-Concarneau (Finistère). Il a été inhumé à Saint-Guérolé en Penmarch.

- **Chevalier de la Légion d'Honneur**
- **[Compagnon de la Libération - décret du 17 août 1941](#)**
- **Croix de Guerre 39/45 avec palme**
- **Médaille des Déportés et Internés Politiques**